

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 COMPTE RENDU SIMPLIFIÉ

	APPEL NOMINAL	
	NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE	Madame Isabelle GERVAIS
	LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
	APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS DES 03 JUILLET, 10 JUILLET ET 16 JUILLET 2020	Les procès-verbaux des 03 et 10 juillet sont approuvés, le procès-verbal du 16 juillet est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal suite à la demande de Monsieur Douglas POTIER qui souhaite apporter des modifications
DGS		
31	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DESIGNATION DE 32 COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS	UNANIMITE
32	<p>PUBLICITE - ENSEIGNES ET PRE-ENSEIGNES - ZONE DE PUBLICITE RESTREINTE A BOLBEC - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION</p> <p>4 Membres de la Majorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Charlie GOUDAL - M. Raphaël GRIEU - Mme Véronique LE BAILLIF - M. Tony DENOYERS <p>1 Membre de la Minorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Rachid CHEBLI 	UNANIMITE
33	<p>COMMISSION DES MARCHES - (COMMERCE AMBULANT)</p> <p>•Membres Titulaires : - Mme Charlie GOUDAL - Mr Philippe BEAUFILS</p> <p>•Membres suppléants :- Mr Jean-Yves HÉDOU - Mme Lynda BÉNARD</p>	<p>26 VOIX POUR (élus de la majorité)</p> <p>4 VOIX CONTRE (M. POTIER, Mme NOUVILLE, M.M OUF et CHEBLI, élus de la Minorité)</p> <p>et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPOUIS et M. DARROUZET, élus de la Minorité)</p>

<p>34</p>	<p>MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Sylvain LE SAUX</p>	<p>28 VOIX POUR (élus de la Majorité et MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la Minorité) et 5 ABSTENTIONS (M. POTIER, Mme NOUVILLE, MM. OUF, ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, élus de la Minorité)</p>
<p>35</p>	<p>MISSION LOCALE DU PAYS DE CAUX VALLEE DE SEINE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL Il est proposé de désigner Linda HOCDE.</p>	<p>28 VOIX POUR (élus de la Majorité et MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la Minorité) et 5 ABSTENTIONS (M. POTIER, Mme NOUVILLE, MM. OUF, ORAIN et Mme HOMBERT-DUPUIS, élus de la Minorité)</p>
<p>36</p>	<p>ASSOCIATION SEMI-MARATHON MUNICIPAL «SOUVENIR PIERRE DE COUBERTIN » DESIGNATION DE SIX MEMBRES Il est proposé les candidatures de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Raphaël GRIEU - Mme Josiane BOBEE - Mme Isabelle GERVAIS - M. Jean-Claude LEPILLER - M. Eric LESUEUR - M. Pascal OUF 	<p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<p>37</p>	<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION MEDICO-SOCIALE - REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ELECTION Il est proposé les candidatures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Dominique COUBRAY - Mme Marie-Jeanne DEMOL - M Christophe DORÉ - Mme Isabelle GERVAIS 	<p>26 VOIX POUR (élus de la Majorité), 4 VOIX CONTRE (M. POTIER, Mme NOUVILLE, MM. OUF et CHEBLI, élus de la Minorité) et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. DARROUZET, élus de la Minorité)</p>
<p>38</p>	<p>FABRIK A SON - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL Il est proposé de désigner :</p> <p><u>Membre titulaire</u> : - Mme Suzanne LE TUAL <u>Membre suppléant</u> : - M Philippe BEAUFILS</p>	<p>26 VOIX POUR (élus de la Majorité) et 7 ABSTENTIONS (élus de la Minorité)</p>
<p>39</p>	<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ANIMATION ET DES LOISIRS POUR ENFANTS (A.D.A.L.E) - DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL Il est proposé de désigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Linda HOCDE - M. Ludovic HEBERT - Mme Sylvie DEVAUX 	<p>26 VOIX POUR (élus de la Majorité), 4 VOIX CONTRE (M. POTIER, Mme NOUVILLE, MM. OUF et CHEBLI, élus de la Minorité) et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. DARROUZET, élus de la Minorité)</p>

<p>40</p>	<p>BOLBEC AU FIL DE LA MEMOIRE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL Il est proposé de désigner : - Mme Dominique COUBRAY - M. Philippe BEAUFILS</p>	<p>26 VOIX POUR (élus de la Majorité), 4 VOIX CONTRE (M. POTIER, Mme NOUVILLE, MM. OUF et CHEBLI, élus de la Minorité) et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. DARROUZET, élus de la Minorité)</p>
<p>41</p>	<p>SPL - CAUX SEINE DEVELOPPEMENT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Monsieur Dominique METOT comme représentant au conseil d'administration de la société Caux Seine Développement en remplacement de Monsieur François BOMBÉREAU, et - Monsieur Dominique METOT comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la société Caux Seine Développement comme lors du précédent mandat.</p>	<p>26 VOIX POUR (élus de la Majorité) et 7 VOIX CONTRE (élus de la Minorité)</p>
<p>42</p>	<p>DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES RECTIFICATION SUITE A UNE DEMANDE DE COMPLEMENT DE LA PREFECTURE</p>	<p>26 VOIX POUR (élus de la Majorité), 2 VOIX CONTRE (MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la Minorité) et 5 ABSTENTIONS (M. POTIER, Mme NOUVILLE, MM. OUF, ORAIN, et Mme HOMBERT-DUPUIS, élus de la Minorité)</p>
<p>43</p>	<p>COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES Il vous est proposé de nommer : - Monsieur François BOMBÉREAU en titulaire - Monsieur Dominique METOT en suppléant.</p>	<p>26 VOIX POUR (élus de la Majorité) et 7 ABSTENTIONS (élus de la Minorité)</p>
<p>44</p>	<p>RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX SEINE AGGLO En effet l'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que « ce rapport soit présenté par le Maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ».</p>	<p>L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CE RAPPORT</p>
<p>45</p>	<p>COLLEGE DE RONCHEROLLES - DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION Il est proposé la candidature de Madame Josiane BOBEE</p>	<p>28 VOIX POUR (élus de la Majorité et MM. CHEBLI et DARROUZET) 3 CONTRE (M. POTIER, Mme NOUVILLE et M. OUF, élus de la Minorité) et 2 ABSTENTIONS (M. ORAIN et Mme HOMBERT-DUPUIS, élus de la Minorité)</p>

46	<p>FOYER DE LA VALLEE D'OR - DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL DE VIE SOCIALE</p> <p>Il est proposé de désigner Madame Isabelle GERVAIS.</p>	<p>28 VOIX POUR (élus de la Majorité, MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la Minorité), 3 VOIX CONTRE (M. POTIER, Mme NOUVILLE et M. OUF, élus de la Minorité) et 2 ABSTENTIONS (M. ORAIN et Mme HOMBERT-DUPUIS, élus de la Minorité)</p>
47	<p>OPAH-RU - COMMISSION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS- DESIGNATION DES REPRESENTANTS</p> <p><u>Président</u> : Mme Charlie GOUDAL</p> <p><u>Membres de l'assemblée délibérante (5 élus de la majorité et 1 élu de la minorité)</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Marie-Jeanne DEMOL • M. Raphaël GRIEU • Mme Dominique COUBRAY • Mme Ghislaine FERCOQ • M. Sylvain LE SAUX • M. Jean-Marc ORAIN <p><u>Représentants des Services Municipaux pour avis consultatif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme la Directrice du CCAS ; • Mme la Responsable du service Urbanisme ; <p>Il est donc demandé au Conseil Municipal de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer la commission d'attribution des subventions et de validation des travaux accordés dans le cadre de l'OPAH-RU, - désigner les membres. 	<p>UNANIMITE</p>
FINANCES		
19	<p>BUDGET VILLE DE BOLBEC - DECISION MODIFICATIVE N°1/2020</p>	<p>26 VOIX POUR (élus de la Majorité) et 6 VOIX CONTRE (M. POTIER, Mme NOUVILLE, MM. OUF, ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, M. CHEBLI, élus de la Minorité) et 1 ABSTENTION (M. DARROUZET, élu de la Minorité)</p>
20	<p>MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE VIDEO PROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION</p> <p>La vidéo protection est un des moyens que les collectivités utilisent aujourd'hui pour prévenir la délinquance.</p> <p>Plusieurs lieux ont été sélectionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Place du Général de Gaulle, • Rue de la République, • Place Desgenétais, • ZAC Mairie <p>Le coût de cette opération est estimé à 70 833 € HT soit 85 000 € TTC.</p>	<p>32 VOIX POUR (élus de la Majorité, M. POTIER, Mme NOUVILLE, MM. OUF, ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. DARROUZET, élus de la Minorité) et 1 VOIX CONTRE (M. CHEBLI, élu de la Minorité)</p>

RELATIONS HUMAINES

6	<p>MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE</p> <p>Lors de la crise sanitaire, le télétravail a dû être mis en place dans l'urgence. Il est donc apparu nécessaire de formaliser cette pratique.</p> <p>Un travail a été réalisé avec les représentants du personnel afin d'établir les modalités de mise en place.</p> <p>Un avis favorable a été émis par le comité technique en date du 8 septembre 2020.</p> <p>Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir valider :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} octobre 2020 - la charte du télétravail 	<p>26 VOIX POUR (élus de la Majorité) et 7 VOIX CONTRE (élus de la Minorité)</p>
7	<p>MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS</p>	<p>26 VOIX POUR (élus de la Majorité), 4 VOIX CONTRE (M. POTIER, Mme NOUVILLE, MM. OUF et DARROUZET, élus de la Minorité) et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, M. CHEBLI, élus de la Minorité)</p>
8	<p>ATTRIBUTION DE PROTECTION FONCTIONNELLE A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE</p> <p>Madame Josiane BOBEE, Conseillère Municipale, sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle pour des propos diffamatoires et injurieux, dont elle a été victime en public lors du conseil municipal du 16 juillet 2020.</p>	<p>Vote à bulletins secrets 32 VOTANTS :</p> <p>RESULTAT DU VOTE : 17 POUR 9 CONTRE 3 ABSTENTIONS 2 BLANCS 1 NUL</p>
9	<p>ATTRIBUTION DE PROTECTION FONCTIONNELLE A UN CONSEILLER MUNICIPALS</p> <p>Monsieur Dominique METOT, conseiller municipal, sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle suite à 3 citations correctionnelles engagées par Monsieur Richard GOMIS, restaurateur dans la commune de BOLBEC, par la SARL « Le rendez-vous » dont le siège social est situé 3 rue Jacques Fauquet à BOLBEC et Monsieur Xavier DARROUZET, en qualité de gérant.</p>	<p>Monsieur Xavier DARROUZET ne prend pas part au vote à bulletins secrets 32 VOTANTS</p> <p>RESULTAT DU VOTE POUR 16 CONTRE 7 ABSTENTION 3 BLANC 6</p>
10	<p>MISE A DISPOSITION D'UN EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AUPRES DU R.C.B - SECTION HANDBALL</p> <p>La mise à disposition par convention auprès du Racing Club Bolbécais - Section Handball d'un agent à temps non complet</p>	<p>UNANIMITE</p>

	à raison de 10h30 par semaine sur la période scolaire à compter du 1 ^{er} octobre 2020.	
11	<p>DROIT A LA FORMATION DES ELUS - CADRE JURIDIQUE ET MODALITES DE FINANCEMENT</p> <p>La formation des élus doit être dispensée par un organisme agréé, Ce droit individuel s'adresse à tous les élus, qu'ils soient issus de la minorité ou de la majorité au sein de l'assemblée délibérante, La collectivité prend en charge les frais de formation des élus par le biais du budget de formation</p>	UNANIMITE
AFFAIRES SOCIALES		
5	<p>ESPACE ARC EN CIEL » - ADHESION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE SEINE-MARITIME</p> <p>L'Espace ARC EN CIEL est adhérent au Réseau Départemental des Centres Sociaux, permettant notamment de bénéficier d'un soutien, de conseils mais aussi de diverses formations à la fois pour les habitants et les professionnels. Depuis 2019, le Réseau Départemental des Centres Sociaux est devenu « Fédération Départementale 76 des Centres Sociaux ». Ce changement de statut implique que celle-ci adhère de fait à la Fédération Nationale des Centres Sociaux Français (FSCF).</p>	UNANIMITE
6	<p>CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DES JEUNES</p> <p>Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ) émane d'une volonté politique locale d'instaurer une instance de dialogue avec les enfants et les jeunes, de prendre en considération leurs avis sur le fonctionnement de leur ville et de leur permettre ainsi de proposer des actions encouragées par la jeunesse. La création d'un CMEJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure</p>	<p>30 VOIX POUR (élus de la Majorité et M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la Minorité) et 3 ABSTENTIONS (M. POTIER, Mme NOUVILLE, M. OUF, élus de la Minorité)</p>

SERVICES TECHNIQUES

3	FORMATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS DE BOLBEC - ARTICLES L.2113-6 ET L. 2113-7 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE Lorsque la commune passe des marchés et les accords-cadres avec des entreprises pour l'acquisition de fournitures, de prestations ou de services divers, elle a pour habitude d'y inclure les besoins du C.C.A.S. Ensuite, en cours d'exécution du marché, la Ville procède à des refacturations. Il est donc nécessaire de former un groupement de commandes permanent avec le C.C.A.S. afin qu'il soit associé aux consultations lorsqu'il est concerné. Ce groupement de commandes serait mené par la Ville qui dispose des agents maîtrisant les procédures	UNANIMITE
4	LOTISSEMENT-ANCIENNE ROUTE DE MIRVILLE AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES DE VENTE Lors de la séance du 03 Juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente. Compte tenu du calendrier fixé pour la signature desdits actes, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le premier adjoint à signer en l'absence de Monsieur le Maire les actes pour chacune des parcelles.	UNANIMITE
5	CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT MUTUALISE D'ACCESSOIRES ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE Le code de la commande publique autorise la constitution de groupements de commandes permettant de mutualiser les achats, Caux Seine agglo a donc proposé aux communes-membres d'adhérer à la création d'un groupement de commandes pour l'achat d'équipements de protection individuelle.	UNANIMITE
CULTURE		
1	CONVENTION D'UTILISATION DES ORGUES DE L'EGLISE SAINT MICHEL ET DU TEMPLE PROTESTANT DE BOLBEC PAR LE CONSERVATOIRE CAUX SEINE AGGLO Afin de développer l'utilisation des orgues de la ville, le conservateur de l'orgue, Jean REGNERY, propose de réaliser, dans le cadre des cours enseignés au conservatoire Caux Seine agglo, une classe d'orgue et de clavecin à BOLBEC.	UNANIMITE

	<p>Pour cela, des conventions d'utilisation des orgues de l'église et du temple sont à mettre en place avec le conservatoire Caux Seine aggro, la paroisse de Bolbec et l'Eglise Protestante Unie de France afin de définir les modalités d'utilisation de l'instrument.</p>	
DIRECTION RESTAURATION ENFANCE SPORT ASSOCIATION		
1	<p>CONVENTION AVEC L'ORGANISME DE FORMATION IFAC</p> <p>Compte-tenu de la structure du Centre de Loisirs et de son organisation, il est possible de s'associer avec l'IFAC pour l'organisation de stages de formation BAFA.</p> <p>De plus, La ville bénéficierait de 3 places BAFA pris en charge par l'IFAC par stage organisé dans la structure.</p>	UNANIMITE
	<p>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OGEC SAINTE GENEVIEVE</p> <p>Chaque année cette subvention forfaitaire par élève est attribuée à l'OGEC STE GENEVIEVE. Celle-ci n'ayant pas été intégrée dans l'état récapitulatif des subventions aux associations et organismes privés de la délibération du 23 décembre 2019, il convient d'établir une délibération complémentaire pour l'octroyer.</p> <p>De ce fait, la subvention pour 2020 sera basée sur un montant forfaitaire de 360,77 € par élève correspondant au coût de l'élève dans l'école publique de Bolbec. Ce forfait sera appliqué aux 125 élèves scolarisés en élémentaire à Ste Geneviève (23 CP, 52 CE et 50 CM).</p>	UNANIMITE
3	<p>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUR LA BASE DE CRITERES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ACCUEILLANT DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP POUR LA SAISON SPORTIVE 2020-2021</p> <p>Les associations sportives soutenues par la municipalité accueillent et intègrent tous les publics tout en mettant l'accent, pour certaines, sur le développement du sport handicap.</p> <p>Pour être reconnues titulaires par le Département, elles doivent obtenir le label sport handicap délivré par la commission départementale.</p> <p>Et au-delà du développement local, elle offre par ailleurs, l'opportunité d'accompagner tous les sportifs (ives) quel que soit leur handicap lors des différents championnats.</p>	UNANIMITE

<p>4</p>	<p>ATTRIBUTION D'UNE AIDE ANNUELLE POUR L'EVOLUTION DU TENNIS CLUB BOLBECAIS</p> <p>Le tennis club Bolbécais soutenu par la municipalité évolue au plus haut niveau régional en ayant deux équipes en niveau régional.</p> <p>Du fait de la fusion des ligues de haute et basse Normandie, les coûts en jeu sont plus importants.</p> <p>Ces différentes évolutions impliquent des coûts supplémentaires importants comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rémunération d'un entraîneur diplômé (En application des articles L.212-1 et suivants du Code du Sport) ; - déplacements géographiquement plus éloignés 	<p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<p>5</p>	<p>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'UNION SPORTIVE DE BOLBEC</p> <p>L'Union Sportive de Bolbec a obtenu le maintien de 3 équipes lors de la saison 2019/2020 impliquant les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - engagement d'un entraîneur diplômé (en application des articles L.212-1 et suivants du Code du Sport pour les équipes A et B) ; - rémunérations d'arbitres pour les 3 équipes ; - déplacements géographiquement plus éloignés pour les 3 équipes. <p>Les charges annuelles de déplacement pour ces maintiens s'élèvent pour la saison 2020/2021 à 36 600 €</p>	<p>Monsieur Philippe BEAUFILS ne prend pas part au vote en sa qualité de président de l'USB</p> <p>29 VOIX POUR (élus de la Majorité, M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, M. CHEBLI, élus de la Majorité) Et 3 ABSTENTIONS (M. POTIER, Mme NOUVILLE, M. DARROUZET, élus de la Minorité)</p>
<p>6</p>	<p>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU COB BMX</p> <p>Le club de Bolbec Nointot BMX soutenu par la municipalité évolue au niveau National et participe aux championnats de France. De ce fait l'association effectue des déplacements à travers toute la France.</p> <p>Les charges annuelles de déplacement pour le classement National s'élèvent à 6 001 €.</p>	<p>28 VOIX POUR (élus de la Majorité, M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, M. CHEBLI, POTIER, Mme NOUVILLE, élus de la Minorité) et 1 ABSTENTION (M.DARROUZET, élu de la Minorité)</p>
<p>7</p>	<p>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU RCB HANDBALL</p> <p>Le R.C.B. Handball, soutenu par la municipalité, évolue au plus haut niveau régional et a obtenu d'excellents résultats lors de la saison 2019/2020 avec les maintiens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En pré-National pour les Séniors féminines 1 ; - En Départemental excellence pour les Séniors féminines 2 ; - En Départemental excellence pour les Séniors féminines 3 ; - En Régional Excellence pour les Séniors masculins 1 et 2 ; - En Départemental Honneur pour les Séniors masculins 3 ; - En Régional Excellence pour les 17 féminines et 15 féminines 1 ; 	<p>28 VOIX POUR (élus de la Majorité, M. POTIER, Mme NOUVILLE, M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, M. CHEBLI, élus de la Minorité) 1 ABSTENTION (M. DARROUZET élu de la Minorité)</p>

	<p>- En Départemental Excellence pour les 15 féminines 2, les 15 garçons, les 13 garçons, les 11/1 et 11/2.</p> <p>Les charges annuelles de déplacement pour l'ensemble de ces équipes s'élèvent à 17 850 € pour la saison 2020/2021 et l'association demande 1/3 de financement de ces dépenses à la ville</p>	
8	<p>ACCUEILS PERISCOLAIRES</p> <p>Actuellement l'accueil périscolaire est mis en place dans 3 écoles maternelles (Auguste Desgenétais, Champ des oiseaux, Edmée Hatinguais) et 2 écoles élémentaires (Pierre Corneille, Jules Ferry). L'accueil périscolaire de l'école Edmée Hatinguais est également ouvert aux enfants de l'école Victor Hugo. En septembre 2019, à la demande de familles, un accueil périscolaire a été mis en place dans les locaux du Mille Club pour les enfants des écoles Pablo Picasso et Jules Verne.</p>	UNANIMITE